COMMUNE DES FINS

RÈGLEMENT CANTINE - PÉRISCOLAIRE

À compter du 1^{er} janvier 2019, le règlement cantine-périscolaire est modifié ou complété par les mentions précédées d'un astérisque.

LA FACTURATION ET LE PAIEMENT

Tout repas commandé est dû, tout accueil réservé est dû.

En cas d'absence pour maladie, empêchement ou grève, l'annulation de l'accueil et/ou du repas devra être signalée **au plus tard, la veille avant 15h00**, (pour le lundi, il convient de prévenir le vendredi, et pour le jeudi, prévenir le mardi) auprès de :

- pour la cantine : Patricia TRUCHOT au 03.81.67.46.96
- pour l'accueil périscolaire : Josiane DEJARDIN au 03.81.67.86.37.

Un répondeur téléphonique est à votre disposition en dehors des horaires.

* Les inscriptions à la cantine se font **au plus tard le <u>vendredi à 15h00 pour toute la</u> <u>semaine suivante</u>. Pour des raisons d'organisation du service, les inscriptions ponctuelles en cours de semaine ne sont pas admises.**

Un délai de carence est appliqué : pour 1 jour d'absence, le temps d'accueil et/ou le repas ne sont ni reportés, ni remboursés et ce, qu'elle qu'en soit la raison.

La facturation est effectuée mensuellement par le secrétariat de Mairie.

Facturation

	Habitants des Fins / Le Bélieu	Habitants extérieurs
Périscolaire matin : de 6h30 à * 8h30	1.50 € ½h	2.00 € ½h
Périscolaire 1 : de 16h30 à 18h00	3.00€	4.50€
Périscolaire 2 : si dépassement	3.00€	4.50€
Cantine	5.30 €	6.88€
Cantine : si délais de prévenance trop court	3.00€	4.50€

* L'accueil périscolaire est facturé par **tranches fixes d'une demi-heure** jusqu'à 8h30, heure limite de dépose des enfants à l'école (6h30-7h00 / 7h00-7h30 / 7h30-8h00 / 8h00-8h30). Toute demi-heure entamée est donc due.

La Trésorerie de Morteau impose un minimum de facturation de 15€. Cela peut contraindre la Mairie à regrouper sur une même facture, plusieurs mois de facturation. Vous ne recevrez donc pas forcément une facture chaque mois.

À réception de la facture, vous procéderez au paiement directement en trésorerie de Morteau. Pour toute réclamation, veuillez-vous adresser au secrétariat de Mairie (Tél.: 03.81.67.08.39).